

## LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 22 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **Lundi 22 Juillet**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY - Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER - Nicolas GAUBERT

EXCUSES : Michel BOUILLON pouvoir donné à François BERROU  
Patrick BEAUPÈRE pouvoir donné à Lilian BEGUE  
Jean-François RAIMBAULT pouvoir donné à Jérôme BENEZET  
Caroline BEAUDUCEL pouvoir donné à Noémie GAIGNER

Secrétaire : Noémie GAIGNER

Sans observation, le procès-verbal du 24 Juin a été approuvé à l'unanimité.

#### 1- SERVITUDE – CHEMIN DU CHAMPBOUQUET

La parcelle 1356, sise « Le Champbouquet » est en vente et comprend un chemin privé, prolongeant la voie communale reliant le Champbouquet à la rue St Gilles. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'une servitude, afin de permettre aux riverains et aux agents de services d'aller et venir dans ce chemin. Le coût de cette opération s'élève à approximativement 700€.

#### 2- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

##### *a) Nouvelle convention avec l'école privée et versement de la participation communale 2024/2025*

Mme CHARPENTIER présente la nouvelle convention liant la commune à l'école privée. Cette nouvelle version de la convention a été travaillée avec les représentants de l'école privée et la commission. Après présentation du calcul du coût 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le forfait « participation à l'école privée » et autorise le Maire à signer la nouvelle convention, d'une durée de 3 ans.

##### *b) Participation communes extérieures – forfait 2024-2025*

Les communes ne disposant pas d'école, ou dont la capacité d'accueil est insuffisante, ont l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école d'accueil.

Considérant que la commune du Bourgneuf-la-Forêt est amenée à accueillir des enfants « hors commune » il est nécessaire de fixer un forfait.

Ce forfait est calculé à partir des dépenses de fonctionnement 2023 + coût des voyages découverte (ou classe de neige).

Pour le calcul du forfait : Le nombre d'élèves pris en compte est l'ensemble des enfants présents à l'école à la rentrée de Septembre 2023, ayant 3 ans au plus tard au 31/12/2023 (soit 83).

Après présentation des calculs nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ce forfait à 1 051,73 € pour l'année scolaire 2024-2025

##### *c) Modification du Règlement Intérieur des services périscolaires*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les modifications apportées au règlement intérieur des services périscolaires (accueil loisirs, accueil périscolaires, activités sportives, restaurant scolaire et trajets) concernant les conditions d'admission et d'inscription,

Ce nouveau règlement sera applicable dès le 26 Aout 2024.

### 3- BUDGET COMMUNE – ADMISSION EN NON VALEUR

Sur demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur de sommes non recouvrées pour une valeur totale de 2 252,18 €. Il s'agit de loyers et charges communes impayés sur les années 2018 et 2019 d'un locataire des logements St Gilles.

### 4- BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU 22.07.2024

Afin d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables, mais également pour financer le projet de travaux « Aménagement Rue Principale », Conseil Municipal à l'unanimité accepte la décision modificative suivante :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 - 2024				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65	6541	Créances admises en non valeur	800,00	
11	6288	Autres services extérieurs (réserve)	- 800,00	
Total de la décision modificative n° 1 (22/07/2024)			-	-
Pour mémoire BP 2024			2 308 311,45	2 308 311,45
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 308 311,45</b>	<b>2 308 311,45</b>

  

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
196	2151	Travaux (Rue principale)	45 000,00	
/	2131	Travaux publics (réserve)	- 45 000,00	
Total de la décision modificative n° 2 (22/07/2024)			-	-
Pour mémoire BP 2024			3 013 714,41	3 013 714,41
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>3 013 714,41</b>	<b>3 013 714,41</b>

### 5- TARIFS COMMUNAUX 2024 – MODIFICATIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé les tarifs présentés. Ils seront effectifs à compter du 1er Aout 2024. Ces tarifs sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la ville.

### 6- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le 24 Juin dernier, le conseil Municipal a accepté l'embauche d'un Adjoint d'animation en CDI à compter du 4 Septembre 2024. Cependant, la date de début de contrat prévue est le 30 Aout 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'embauche en CDI à partir du 30/08/2024.

### INFORMATIONS DIVERSES

**Travaux voirie Beulotière** : 6 entreprises ont candidaté.

- **Travaux d'aménagement « Rue Principale »** : L'entreprise FTPB est attributaire du marché. Réunion le 23 Juillet à 16h. Devis signé à 154 800 € TTC (estimatif de 135 583,20 € TTC)
- **Travaux de création d'un cheminement doux école/Morfelon** : 3 entreprises ont candidaté, l'analyse des offres aura lieu le 24 Juillet à 14h.
- **Travaux d'aménagement « Bassin de la Salais »** : L'entreprise SALMON est attributaire du Lot 8 (lot pris en partie en charge financièrement par la commune). Le marché lui a été notifié. Réunion prévue le 24 Juillet à 16h. Devis signé pour 29 483,28 € TTC (estimatif à 27 672 € TTC).
- **Cantine à 1 €** : signature d'un avenant à la convention, permettant, dans le cadre de la loi EGALIM de bénéficier d'une bonification de 1€ par repas. La subvention s'élèverait donc à 4€ par repas.
- **RH** : départ de Sandra MALAQUIN – le recrutement sera bientôt lancé. Recrutement en cours d'un agent d'entretien polyvalent.
- **Rentrée scolaire** : Réunion à destination des parents le 29 Aout à 18h30 à la Salle des Fêtes.
- **Les Estivales** : spectacle le 30 Aout prochain, restauration possible sur place.
- **Jeux Olympiques** : le Trianon diffuse en direct la cérémonie d'ouverture le Vendredi 26 Juillet.

#### • Prochaines séances du CM :

- Mardi 3 Septembre, Lundi 7 Octobre, Jeudi 7 Novembre et Lundi 9 Décembre

Affiché le 22.08.2024



Le Maire,  
François BERROU